

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE3266

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 10

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« en intégrant dans leur mission la lutte contre les discriminations, notamment de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De plus en plus de femmes souhaitent s'installer en agriculture. Cependant malgré cette évolution, un certain nombre d'entre elles continuent de se confronter à des freins liés à leur genre. Le point d'accueil devra ainsi veiller à lutter contre les discriminations afin de garantir à chaque personne qui le souhaite, de pouvoir être accompagnée dans son installation et à la pérennisation de son activité.